

L'océanographie embrasse l'étude des aspects biologique, chimique et physique de l'habitat des poissons et autres organismes aquatiques d'une certaine importance en eau salée aussi bien qu'en eau douce. Ces renseignements, qui sont indispensables pour comprendre l'importance et la répartition du poisson, sont recueillis par les deux groupes océanographiques de l'Office dont les centres d'opération sont respectivement situés à Halifax (N.-É.) et à Nanaimo (C.-B.).

Les études technologiques visent à la meilleure utilisation possible des prises de poisson du Canada. Les moyens de perfectionner les méthodes de conserver et de conditionner le poisson, aussi bien que d'utiliser les déchets de poisson, sont l'objet d'investigations approfondies. Au cours des dernières années, des travaux considérables ont été accomplis dans le domaine de la mécanisation, en vue d'accroître davantage l'efficacité des procédés industriels. Les travaux technologiques sur la côte de l'Atlantique sont poursuivis aux stations d'Halifax (N.-É.) et de Grande-Rivière (P.Q.), alors que les travaux de génie appliqué pour Terre-Neuve et les eaux intérieures se font sous la surveillance d'unités respectivement situées à St-Jean (T.-N.) et à London (Ont.). Enfin, la station de Vancouver (C.-B.) exécute des travaux intéressant la côte du Pacifique.

L'Office des prix des produits de la pêche.—Cet Office, institué en juillet 1947 en vertu de la loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche, est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix s'affaissent. L'Office fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président, choisi parmi les hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries et de cinq membres choisis parmi les membres des sociétés de pêcheurs privées ou coopératives et représentant les diverses régions de pêche du Canada.

L'Office est autorisé à acheter des produits de la pêche de bonne qualité, aux conditions prescrites, et d'en disposer par voie de vente ou autrement, ou de verser aux producteurs la différence entre les prix fixés par l'Office et le prix moyen que le produit commande sur le marché. Cependant, l'Office n'a le pouvoir de réglementer ni les prix ni les opérations de l'industrie de la pêche ou du commerce du poisson. L'Office obtient les sommes nécessaires à son activité relative à la pêche du Fonds du revenu consolidé, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, mais uniquement sur l'avis du Conseil du Trésor et l'autorisation du gouverneur en conseil.

L'Office a un petit personnel chargé de l'administration. Le travail de ce personnel est étroitement coordonné avec celui du Service de l'économique du ministère des Pêcheries. Autant que possible, les services requis par l'Office lui sont rendus par le personnel du ministère. L'Office a mené sur place des enquêtes sur les conditions et les possibilités du marché ainsi que sur les facteurs qui influent sur le revenu des pêcheurs dans les diverses régions de pêche. Il se tient constamment au courant de la situation financière des pêcheurs et soumet au gouvernement des recommandations basées sur les données de la situation. Il fait aussi des enquêtes spéciales quand surgissent des problèmes graves dans certaines régions.

Sous-section 2.—Les gouvernements provinciaux*

Les paragraphes qui suivent exposent brièvement le travail de chaque gouvernement provincial relativement à la gestion de la pêche commerciale et sportive.

Terre-Neuve.—Le ministère provincial des Pêcheries, en collaboration avec la *Newfoundland Fisheries Development Authority*, société de la Couronne créée en 1953, s'occupe principalement de l'amélioration et du perfectionnement des méthodes de pêche et de production. Il poursuit des expériences et donne des démonstrations dans le domaine de la pêche aux palangres, de la pêche à la seine danoise et de la pêche au chalut à panneaux, de la construction d'embarcations tous usages et de l'exploration de nouvelles pêcheries.

* Rédigé par chaque ministère provincial chargé de l'administration des pêches.